

PROGRAMMES

Histoire-géographie

Lycée - LEGT

COLLECTION TEXTES DE RÉFÉRENCE

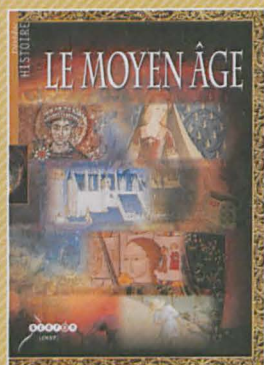
1^{re}

séries générales et
option internationale

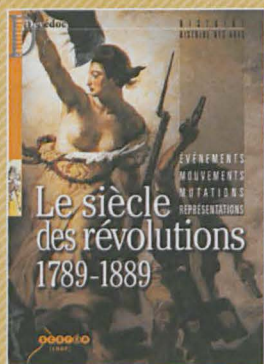
- Les arrêtés d'application
- Le texte intégral du programme officiel
- L'organisation et les horaires de la classe

DÉVÉDOC

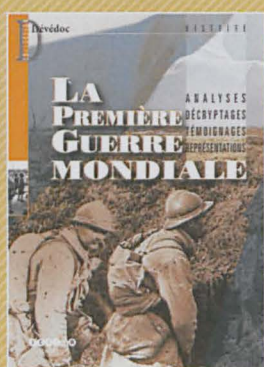
HISTOIRE



◀ Le Moyen Âge
DVD vidéo - 23,20 €



◀ Le siècle
des révolutions
1789-1889
DVD vidéo - 29 €



◀ La Première
Guerre mondiale
DVD vidéo - 29 €



◀ D'une guerre
à l'autre
DVD vidéo - 29 €

▶ **LA COLLECTION DÉVÉDOC**
offre des DVD vidéos pédagogiques
complets en correspondance
avec les programmes.

▶ **DANS CHAQUE DVD,**
des documentaires, reportages, entretiens
et autres films courts permettent d'aborder
des points précis du programme et mettre
en image de façon pertinente le cours.
Un livret pédagogique accompagne
chaque DVD.

▶ **CONNECTEZ VOUS SUR**

www.sceren.com

▶ **ÉGALEMENT DISPONIBLE**

- À La Librairie de l'éducation
Paris / Métro Mabillon
- Dans les librairies du réseau SCÉRÉN
www.sceren.fr rubrique Le réseau

Georg-Eckert-Institut BS78



1 138 262 7

SCÉRÉN
CNDP-CRDP





Histoire - géographie

classe de première des séries générales
et classe de première conduisant au baccalauréat général, option internationale

Programme en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
Direction générale de l'enseignement scolaire

Réédition janvier 2012

1^{re} édition avril 2011

Centre national de documentation pédagogique

Retrouvez l'ensemble des programmes collège et lycée
sur le site du SCÉRÉN-CNDP :

www.cndp.fr/produits/pubadmin/

Suivi éditorial

Sibylle DU CHAFFAUT
CNDP, Téléport 1@4, 86961 Futuroscope cedex

Maquette

Fabien BIGLIONE
Maquette de couverture
Catherine VILLOUTREIX

Mise en pages

Laëtitia POUREL

F
Z-93
(1, 2012)

Georg-Eckert-Institut
für internationale
Schaubuchforschung
Braunschweig
- Birkornek -

2012/2355

© CNDP - 2012

ISBN : 978-2-240-03266-9

ISSN : 1778-2767

« Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant aux termes de l'article L. 122-5-2° et 3°, d'une part, que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que « les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées », **toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement du CNDP est illicite** (article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. »

Sommaire

Textes officiels	5
Enseignement commun de la voie générale	7
Préambule.....	7
Capacités et méthodes.....	8
Histoire	10
Questions pour comprendre le vingtième siècle.....	10
Programme.....	12
Géographie	14
France et Europe : dynamiques des territoires dans la mondialisation.....	14
Programme.....	16
Enseignement commun du baccalauréat général option internationale	19
Préambule.....	19
Programme de géographie en classe de première.....	19
Horaires	21

1/2012

Article 2 – Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012.

Article 3 – Les dispositions relatives à l'enseignement de l'histoire-géographie en classe de première de l'année de l'année de 2011-2012 sont le programme de l'enseignement de l'histoire-géographie dans le cadre territorial des sites géographiques sont dirigées à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012.

Article 4 – Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 21 février 2012.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, directeur des Enseignements,
et par délégation, le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-François Hébert



Textes officiels

□ **Arrêté du 21 juillet 2010 (modifié par l'arrêté du 12 juillet 2011)**

fixant le programme d'enseignement commun d'histoire-géographie en classe de première des séries générales

JO du 28 août 2010 et du 17 août 2011

BO spécial n° 9 du 30 septembre 2010 et n° 32 du 8 septembre 2011

NOR : MENE1019675A et NOR : MENE1119393A

Le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code de l'Éducation ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2010 modifié relatif à l'organisation et aux horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole ;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation du 1^{er} juillet 2010 ;

arrête

Article premier – Le programme de l'enseignement commun d'histoire-géographie en classe de première des séries générales est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 – Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012.

Article 3 – Les dispositions relatives à l'enseignement de l'histoire-géographie en classe de première de l'arrêté du 30 juillet 2002 fixant le programme de l'enseignement de l'histoire-géographie dans le cycle terminal des séries générales sont abrogées à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012.

Article 4 – Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, 21 juillet 2010,

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,
et par délégation, le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

□ Arrêté du 14 juin 2011 (modifié par l'arrêté du 19 juillet 2011)

fixant le programme de l'enseignement commun d'histoire-géographie dans les classes de seconde et de première conduisant au baccalauréat général, option internationale.

JO du 30 juin 2011 et du 17 août 2011

BO n° 29 du 21 juillet 2011 et n° 32 du 8 septembre 2011

NOR : MENE 1116113A et MENE1119927A

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code de l'Éducation ;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation du 12 mai 2011 ;

arrête

Article premier – Le programme de l'enseignement commun d'histoire-géographie dans les classes de seconde et de première conduisant au baccalauréat général, option internationale, est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 – Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012.

Article 3 (modifié par l'arrêté du 19 juillet 2011) – Les dispositions relatives aux classes de seconde et de première de l'arrêté du 24 octobre 2005 fixant le programme des épreuves spécifiques d'histoire et géographie du baccalauréat, option internationale, sont abrogées à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012.

Article 4 – Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 2011

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,
et par délégation, le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

E nseignement commun de la voie générale

□ **Annexe de l'arrêté du 21 juillet 2010 (modifiée par l'arrêté du 12 juillet 2011)**

fixant le programme d'enseignement commun d'histoire-géographie en classe de première des séries générales

BO spécial n° 9 du 30 septembre 2010

Préambule

L'histoire et la géographie font partie des enseignements communs de la classe de première des séries générales. Leurs programmes sont identiques en ES, L et S.

La classe de seconde a permis, sur la base des acquis du collège et dans le prolongement des démarches qui y avaient été initiées, de mettre en œuvre une approche plus synthétique et problématisée, caractérisée par la recherche du sens et l'exercice du raisonnement et de l'esprit critique, répondant aux finalités culturelles, civiques et intellectuelles, communes à l'enseignement de l'histoire et de la géographie.

Les programmes de la classe de première permettent d'approfondir cette approche, qui s'inscrit dans les objectifs d'apprentissage du lycée, et de renforcer la culture et les outils intellectuels indispensables à la construction d'un citoyen éclairé du XXI^e siècle.

Ils sont conçus en cohérence avec ceux de la seconde.

Dans la continuité et la complémentarité avec eux, ils donnent des clés de compréhension du monde contemporain et des sociétés et des territoires dans lesquels elles s'inscrivent et agissent. L'histoire et la géographie donnant conjointement ces clés de compréhension, la parité horaire prévue entre les deux disciplines doit être respectée.

Les démarches s'inscrivent également dans la continuité de celles mises en œuvre en seconde :

- les études de cas en géographie et des études délimitées et mises en perspective en histoire y occupent une place importante ;
- les technologies de l'information et de la communication doivent jouer un rôle croissant ;
- le professeur doit exercer pleinement sa liberté et sa responsabilité pédagogiques. Il a notamment la possibilité de construire son propre itinéraire, non seulement au sein de chacun des programmes d'histoire et de géographie, mais encore en les articulant, autant qu'il le jugera nécessaire, autour de points de convergence.

Les capacités et les méthodes, présentées dans le tableau qui suit, figurent explicitement parmi les objectifs d'apprentissage. Il revient à l'équipe disciplinaire du lycée et à chacun des enseignants d'évaluer leur niveau de maîtrise à l'issue de la classe de seconde, de penser leur progressivité au fil de l'année de première et de construire des situations d'enseignement les plus propices à leur maîtrise par les lycéens.

Comme en seconde, cette maîtrise est indissociable de celle des connaissances.

Capacités et méthodes

I - Maîtriser des repères chronologiques et spatiaux	
1) Identifier et localiser	<ul style="list-style-type: none"> • nommer et périodiser les continuités et ruptures chronologiques • nommer et localiser les grands repères géographiques terrestres
	<ul style="list-style-type: none"> • situer et caractériser une date dans un contexte chronologique • nommer et localiser un lieu dans un espace géographique
2) Changer les échelles et mettre en relation	<ul style="list-style-type: none"> • situer un événement dans le temps court ou le temps long • repérer un lieu ou un espace sur des cartes à échelles ou systèmes de projection différents
	<ul style="list-style-type: none"> • mettre en relation des faits ou événements de natures, de périodes, de localisations spatiales différentes (approches diachroniques et synchroniques)
	<ul style="list-style-type: none"> • confronter des situations historiques ou/et géographiques
II - Maîtriser des outils et méthodes spécifiques	
1) Exploiter et confronter des informations	<ul style="list-style-type: none"> • identifier des documents (nature, auteur, date, conditions de production)
	<ul style="list-style-type: none"> • prélever, hiérarchiser et confronter des informations selon des approches spécifiques en fonction du document ou du corpus documentaire
	<ul style="list-style-type: none"> • cerner le sens général d'un document ou d'un corpus documentaire et le mettre en relation avec la situation historique ou géographique étudiée
	<ul style="list-style-type: none"> • critiquer des documents de types différents (textes, images, cartes, graphes, etc.)
2) Organiser et synthétiser des informations	<ul style="list-style-type: none"> • décrire et mettre en récit une situation historique ou géographique
	<ul style="list-style-type: none"> • réaliser des cartes, croquis et schémas cartographiques, des organigrammes, des diagrammes et schémas fléchés, des graphes de différents types (évolution, répartition)
	<ul style="list-style-type: none"> • rédiger un texte ou présenter à l'oral un exposé construit et argumenté en utilisant le vocabulaire historique et géographique spécifique
	<ul style="list-style-type: none"> • lire un document (un texte ou une carte) et en exprimer oralement ou par écrit les idées-clés, les parties ou composantes essentielles ; passer de la carte au croquis, de l'observation à la description
3) Utiliser les Tic	<ul style="list-style-type: none"> • ordinateurs, logiciels, tableaux numériques ou tablettes graphiques pour rédiger des textes, confectionner des cartes, croquis et graphes, des montages documentaires

III - Maîtriser des méthodes de travail personnel	
1) Développer son expression personnelle et son sens critique	• utiliser de manière critique les moteurs de recherche et les ressources en ligne (internet, intranet de l'établissement, blogs)
	• développer un discours oral ou écrit construit et argumenté, le confronter à d'autres points de vue
	• participer à la progression du cours en intervenant à la demande du professeur ou en sollicitant des éclairages ou explications si nécessaire
2) Préparer et organiser son travail de manière autonome	• prendre des notes, faire des fiches de révision, mémoriser les cours (plans, notions et idées-clés, faits essentiels, repères chronologiques et spatiaux, documents patrimoniaux)
	• mener à bien une recherche individuelle ou au sein d'un groupe ; prendre part à une production collective
	• utiliser le manuel comme outil de lecture complémentaire du cours, pour préparer le cours ou en approfondir des aspects

Histoire

Questions pour comprendre le vingtième siècle

Introduction

Le programme d'histoire de la classe de première est conçu en cohérence avec celui de la classe de seconde, dans le cadre d'un tronc commun sur deux années :

- il est dans son prolongement chronologique : consacré au XX^e siècle, il prend la suite d'une mise en perspective sur le temps long, de l'Antiquité au XIX^e siècle ;
- il se situe également dans sa continuité en termes d'objectifs d'apprentissage, tant sur le plan des connaissances à acquérir que sur celui des capacités et des méthodes à approfondir.

Ce programme présente de réelles complémentarités avec celui de géographie ; on exploitera donc toutes les possibilités de croisement.

Le fil conducteur du programme

Des questions indispensables à la compréhension de l'histoire du monde au XX^e siècle constituent la trame de ce programme.

En ce début du XXI^e siècle, il est possible d'avoir une vue globale et synthétique sur le siècle précédent et ainsi de concevoir une nouvelle approche thématique. Les questions qui structurent les programmes, centrées sur la compréhension du XX^e siècle, sont mises en perspective sur une plus longue durée lorsque cela s'avère pertinent : ainsi, une bonne compréhension des mutations des économies et des sociétés nécessite une étude s'étendant du milieu du XIX^e siècle à nos jours ; la décolonisation est plus intelligible si son étude est reliée à celle de la colonisation ; 1989 ne peut être perçu comme une rupture que si l'on aborde la période postérieure.

Pour traiter le programme

Deux éléments essentiels visent à faciliter la mise en œuvre du programme :

- afin de délimiter clairement ce qu'il convient de traiter, chaque question est problématisée de façon précise, comme dans le programme de seconde ;
- des études significatives et mises en perspective (démarche déjà introduite au collège et en classe de seconde) sont proposées non seulement pour écarter la tentation de l'exhaustivité mais aussi pour permettre une mise en œuvre dynamique du programme.

Le professeur doit exercer sa liberté et sa responsabilité pédagogiques. Il a la possibilité notamment de construire son propre itinéraire en fonction de son projet pédagogique, en articulant les thèmes et les questions dans un ordre différent de celui de leur présentation, à l'exclusion du thème 1 qui doit ouvrir obligatoirement la mise en œuvre du programme.

L'approche thématique qui structure le programme doit être fondée sur la mobilisation de repères chronologiques fondamentaux.

La réflexion critique sur des sources de nature différente, déjà exercée en seconde, doit être approfondie. Parmi ces sources, les différentes formes de production artistiques doivent trouver toute leur place, conformément aux objectifs visés par l'enseignement d'histoire des arts.

Thème 1 - Le monde des empires - 10 à 15 heures	Questions
<ul style="list-style-type: none"> Le monde des empires (10 à 15 heures) Le monde des empires (10 à 15 heures) Le monde des empires (10 à 15 heures) Le monde des empires (10 à 15 heures) 	<ul style="list-style-type: none"> Le monde des empires (10 à 15 heures) Le monde des empires (10 à 15 heures) Le monde des empires (10 à 15 heures) Le monde des empires (10 à 15 heures)
Thème 2 - Le monde des empires - 10 à 15 heures	Questions
<ul style="list-style-type: none"> Le monde des empires (10 à 15 heures) Le monde des empires (10 à 15 heures) Le monde des empires (10 à 15 heures) Le monde des empires (10 à 15 heures) 	<ul style="list-style-type: none"> Le monde des empires (10 à 15 heures) Le monde des empires (10 à 15 heures) Le monde des empires (10 à 15 heures) Le monde des empires (10 à 15 heures)
Thème 3 - Le monde des empires - 10 à 15 heures	Questions
<ul style="list-style-type: none"> Le monde des empires (10 à 15 heures) Le monde des empires (10 à 15 heures) Le monde des empires (10 à 15 heures) Le monde des empires (10 à 15 heures) 	<ul style="list-style-type: none"> Le monde des empires (10 à 15 heures) Le monde des empires (10 à 15 heures) Le monde des empires (10 à 15 heures) Le monde des empires (10 à 15 heures)

Programme

Le professeur peut articuler les thèmes et les questions dans un ordre différent de celui de leur présentation, à l'exclusion du thème 1 qui ouvre obligatoirement la mise en œuvre du programme.

Thème 1 - Croissance économique, mondialisation et mutations des sociétés depuis le milieu du XIX^e siècle - 9 à 10 heures

Questions	Mise en œuvre
Croissance et mondialisation	<ul style="list-style-type: none">• la croissance économique et ses différentes phases depuis 1850• les économies-monde successives (britannique, américaine, multipolaire)
Mutations des sociétés	<ul style="list-style-type: none">• la population active, reflet des bouleversements économiques et sociaux : l'exemple de la France depuis les années 1850• une étude : l'immigration et la société française au XX^e siècle

Thème 2 - La guerre au XX^e siècle - 16 à 17 heures

Questions	Mise en œuvre
Guerres mondiales et espoirs de paix	<ul style="list-style-type: none">• la Première Guerre mondiale : l'expérience combattante dans une guerre totale• la Seconde Guerre mondiale : guerre d'anéantissement et génocide des Juifs et des Tziganes• les espoirs d'un ordre mondial au lendemain des conflits : la SDN et l'ONU
De la guerre froide à de nouvelles conflictualités	<ul style="list-style-type: none">• La guerre froide, conflit idéologique, conflit de puissances : un lieu (Berlin 1945-1989), une crise (Cuba 1962), un conflit armé (la guerre du Vietnam)• De nouvelles conflictualités depuis la fin de la guerre froide : un conflit armé (la guerre du Golfe 1990-1991) ; un lieu (Sarajevo 1992-1995) ; un acte terroriste (le 11 septembre 2001)

Thème 3 - Le siècle des totalitarismes - 10 à 11 heures

Questions	Mise en œuvre
Genèse et affirmation des régimes totalitaires (soviétique, fasciste et nazi)	<ul style="list-style-type: none">• Les régimes totalitaires dans l'entre-deux-guerres : genèse, points communs et spécificités• Les totalitarismes face aux démocraties dans les années 1930
La fin des totalitarismes	<ul style="list-style-type: none">• La dénazification de l'Allemagne et le procès de Nuremberg• La sortie progressive du totalitarisme en URSS : Khrouchtchev, la déstalinisation et ses limites ; Gorbatchev, de la Glasnost à la disparition de l'URSS

Thème 4 - Colonisation et décolonisation - 7 à 8 heures

Questions	Mise en œuvre
Le temps des dominations coloniales	<ul style="list-style-type: none"> • Le partage colonial de l'Afrique à la fin du XIX^e siècle • L'Empire français au moment de l'exposition coloniale de 1931, réalités, représentations et contestations
La décolonisation	Deux études : <ul style="list-style-type: none"> • La fin de l'empire des Indes • La guerre d'Algérie

Thème 5 - les Français et la République - 15 à 16 heures

Questions	Mise en œuvre
La République, trois républiques	<ul style="list-style-type: none"> • L'enracinement de la culture républicaine (les décennies 1880 et 1890) • Les combats de la Résistance (contre l'occupant nazi et le régime de Vichy) et la refondation républicaine • 1958-1962, une nouvelle République
La République et les évolutions de la société française	<ul style="list-style-type: none"> • La République et la question ouvrière : le Front populaire • La République, les religions et la laïcité depuis les années 1880 • La place des femmes dans vie politique et sociale de la France au XX^e siècle

En histoire, comme en géographie, le programme est conçu pour être traité dans un horaire annuel de 57 à 62 heures.

Géographie

France et Europe : dynamiques des territoires dans la mondialisation

Le programme de géographie de la classe de première s'inscrit dans la continuité des apprentissages de la classe de seconde, tant par les connaissances, les méthodes et les capacités abordées, les démarches mises en œuvre, que par les références à deux grilles de lecture majeures du monde : la mondialisation et le développement durable.

Très rénové dans sa conception, son organisation et ses problématiques, il apporte une contribution forte à l'évolution des enseignements de la géographie dans les trois séries générales du lycée. Il privilégie les approches problématisées, les démarches de découverte, de questionnement et de recherche ; centré autour des questions de gestion territoriale, il revêt une dimension éminemment citoyenne, invitant les élèves à prendre conscience de la dimension prospective et stratégique de tout choix d'aménagement.

On exploitera toutes les possibilités de croisement avec le programme d'histoire.

Fil conducteur et logiques du programme

Le fil conducteur du programme consiste en une étude des territoires de la France et de l'Europe dans le contexte de la mondialisation. Il vise d'abord la compréhension par les élèves du fonctionnement de chaque échelon territorial replacé dans un système d'échelles emboîtées. Pour faciliter cette appropriation, le programme propose une nouvelle approche en quatre thèmes correspondant chacun à un échelon territorial, du local au mondial. Il invite à des entrées concrètes et dynamiques dans les territoires, suscitant des interrogations sur leur organisation, les conditions de leur développement et sur les acteurs qui interviennent dans leur aménagement et leur gestion.

La mondialisation constitue une toile de fond de l'ensemble du programme. Du local à l'Europe, dans chaque question abordée, on met en évidence ses logiques à l'œuvre dans l'évolution des territoires.

Chaque thème doit être aussi l'occasion de réactiver les problématiques du développement durable, appliquées aux territoires français et européen.

Pratiquer et maîtriser les démarches et les outils de la géographie

Le programme de première doit permettre aux élèves de se familiariser avec les différents outils et documents de l'aménagement et du développement à toutes les

échelles territoriales et d'apprendre à les utiliser. Il apparaît notamment indispensable d'exploiter les ressources des sites locaux, régionaux, nationaux ou européens qui proposent un grand nombre de données pour étudier les réalités territoriales.

Dans ce programme, les approches cartographiques sont essentielles. Les élèves seront exercés à la réalisation de croquis et de schémas des principaux territoires abordés.

D'une manière générale, le programme invite à recourir le plus possible aux Tice.

Pour traiter le programme

Le programme comporte dix questions organisées en quatre thèmes. Le premier thème apporte un éclairage renouvelé sur la compréhension des territoires de proximité (commune, structures intercommunales, département) ; il vise à donner aux élèves les outils d'analyse d'un territoire, démarche qui sera ensuite transposée dans les autres études territoriales ; il sera donc abordé en début d'année. Il peut être l'occasion de rencontres d'acteurs et d'observations ou de recherches sur le terrain, lors de sorties de classe, ou d'enquêtes conduites par les élèves, ces travaux pouvant s'étaler pendant toute une partie de l'année scolaire. Le thème 2 vise à mettre en évidence les choix d'aménagement et la politique de développement du territoire de la France, en s'appuyant sur le constat des disparités et des inégalités aux différentes échelles territoriales.

Les thèmes 2, 3 et 4 et les questions qui les composent peuvent être traités dans un ordre différent en fonction du projet pédagogique du professeur ou de l'équipe pédagogique de la discipline.

Le programme de première accorde une place substantielle aux études de cas ; selon la même démarche qu'en classe de seconde, celles-ci doivent avoir une portée générale par les problématiques qu'elles soulèvent, les méthodes qu'elles mettent en œuvre, les enjeux et les choix qu'elles illustrent, les rendant ainsi compatibles avec une évaluation à l'examen.

Programme

Thème 1 - Comprendre les territoires de proximité - 11 à 12 h

Questions	Mise en œuvre
Approches des territoires du quotidien	<ul style="list-style-type: none">• Un aménagement choisi dans un territoire proche du lycée (étude de cas)*• Acteurs et enjeux de l'aménagement des territoires
La région, territoire de vie, territoire aménagé	<ul style="list-style-type: none">• La région où est situé le lycée (étude de cas)**• La place et le rôle des régions en France et dans un autre pays européen

* pour les élèves suivant un enseignement à distance ou dans un établissement français à l'étranger, l'aménagement choisi se situe dans un territoire métropolitain ou ultramarin français.

** pour les élèves suivant un enseignement à distance, dans un établissement français à l'étranger ou dans un territoire ultramarin français n'ayant pas le statut de région, l'étude porte sur la région Île-de-France.

Thème 2 - Aménager et développer le territoire français - 24 à 26 h

Questions	Mise en œuvre
Valoriser et ménager les milieux	<ul style="list-style-type: none">• La gestion durable d'un milieu (étude de cas)• Potentialités et contraintes du territoire français (ultramarin compris)
La France en villes	<ul style="list-style-type: none">• Mouvements de population, urbanisation, métropolisation• Aménager les villes : réduire les fractures sociales et spatiales• Entre attractivité urbaine et nouvelles formes de développement : les espaces ruraux
Les dynamiques des espaces productifs dans la mondialisation	<ul style="list-style-type: none">• Un territoire de l'innovation (étude de cas)• Les espaces de production agricole en lien avec les marchés européens et mondiaux• Dynamiques de localisation des activités et mondialisation
Mobilités, flux et réseaux de communication dans la mondialisation	<ul style="list-style-type: none">• Roissy : plate-forme multimodale et hub mondial (étude de cas)• La connexion inégale du territoire français à l'Europe et au monde par les réseaux de transport et le numérique

Thème 3 - L'Union européenne : dynamiques de développement des territoires - 11 à 12 heures

Questions	Mise en œuvre
De l'espace européen aux territoires de l'Union européenne	<ul style="list-style-type: none"> • Europe, Europes : un continent entre unité et diversité • L'Union européenne : frontières et limites ; une union d'États à géométrie variable • Disparités et inégalités socio-spatiales : l'action de l'Union européenne sur les territoires
Les territoires ultramarins de l'Union européenne et leur développement	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement d'un territoire ultramarin : entre Union européenne et aire régionale (étude de cas) • Discontinuités, distances, insularité, spécificités socio-économiques

Thème 4 - France et Europe dans le monde - 11 à 12 heures

Questions	Mise en œuvre
L'Union européenne dans la mondialisation	<ul style="list-style-type: none"> • L'Union européenne, acteur et pôle majeurs de la mondialisation • Une façade maritime mondiale : la « Northern Range » • Une aire de relation de l'Union européenne : la Méditerranée
La France dans la mondialisation	<ul style="list-style-type: none"> • La présence française dans le monde • La France, pôle touristique mondial • Paris, ville mondiale

En géographie, comme en histoire, le programme est conçu pour être traité dans un horaire annuel de 57 à 62 heures.

E

nseignement commun du baccalauréat général option internationale

□ Annexe de l'arrêté du 14 juin 2011

fixant le programme de l'enseignement commun d'histoire-géographie dans les classes de seconde et de première conduisant au baccalauréat général, option internationale.

BO n° 29 du 21 juillet 2011 et n° 32 du 8 septembre 2011

Préambule

Les programmes enseignés dans les classes de seconde et de première conduisant au baccalauréat général, option internationale, se réfèrent aux programmes nationaux d'enseignement arrêtés le 8 avril 2010 (programme de la classe de seconde publié au B.O. spécial n° 4 du 29 avril 2010) et le 21 juillet 2010 (programme de la classe de première publié au B.O. spécial n° 9 du 30 septembre 2010).

Dans les deux disciplines, les professeurs chargés de l'enseignement commun d'histoire-géographie dans les sections internationales l'exercent dans le cadre de leur responsabilité pédagogique.

Le traitement des « questions » obéit aux « objectifs d'apprentissage », choix et prescriptions de « mise en œuvre » définis dans les programmes arrêtés les 8 avril et 21 juillet 2010.

Dans ce cadre, le traitement des « questions » prendra en compte les spécificités historiques et géographiques de la civilisation, de l'espace et de l'État dont relève la section.

Le programme national d'enseignement de la géographie de la classe de première a été en partie modifié, on traitera les thèmes et questions définis ci-dessous.

Programme de géographie en classe de première

France et Europe : dynamiques des territoires dans la mondialisation

Thème 1 - France et Europe dans le monde – 14 à 15 heures

Questions	Mise en œuvre
L'Union européenne dans la mondialisation	<ul style="list-style-type: none">• L'Union européenne, acteur et pôle majeurs de la mondialisation• Une façade maritime mondiale : la « Northern Range »• Une aire de relation de l'Union européenne : la Méditerranée
La France	<ul style="list-style-type: none">• La présence française dans le monde

dans la mondialisation	<ul style="list-style-type: none"> • La France, pôle touristique mondial • Paris, ville mondiale
-------------------------------	--

Thème 2 - L'Union européenne : dynamiques de développement des territoires - 14 à 16 heures

Questions	Mise en œuvre
De l'espace européen aux territoires de l'Union européenne	<ul style="list-style-type: none"> • Europe, Europes : un continent entre unité et diversité • L'Union européenne : frontières et limites ; une union d'États à géométrie variable • Disparités et inégalités socio-spatiales : l'action de l'Union européenne sur les territoires
Les territoires ultramarins de l'Union européenne et leur développement	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement d'un territoire ultramarin : entre Union européenne et aire régionale (étude de cas) • Discontinuités, distances, insularité, spécificités socio-économiques

Thème 3 - Aménager et développer le territoire français - 14 à 15 heures

Questions	Mise en œuvre
Valoriser et ménager les milieux	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion durable d'un milieu (étude de cas) • Potentialités et contraintes du territoire français (ultramarin compris)
La France en villes	<ul style="list-style-type: none"> • Mouvements de population, urbanisation, métropolisation • Aménager les villes : réduire les fractures sociales et spatiales • Entre attractivité urbaine et nouvelles formes de développement : les espaces ruraux
Les dynamiques des espaces productifs dans la mondialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire de l'innovation (étude de cas) • Les espaces de production agricole en lien avec les marchés européens et mondiaux • Dynamiques de localisation des activités et mondialisation
Mobilités, flux et réseaux de communication dans la mondialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Roissy : plate-forme multimodale et hub mondial (étude de cas) • La connexion inégale du territoire français à l'Europe et au monde par les réseaux de transport et le numérique

Thème 4 - Un État au choix : dynamiques de ses territoires dans la mondialisation – 15 à 16 heures

En géographie, comme en histoire, le programme est conçu pour être traité dans un horaire annuel de 57 à 62 heures.

H oraires

□ **Arrêtés du 27 janvier et du 1^{er} février 2010 : extraits**

Organisation et horaires des enseignements du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général

BO spécial n° 1 du 4 février 2010

NOR : MENE0929859A

Le ministre de l'Éducation nationale

Le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Vu le code de l'Éducation, notamment articles L. 311-2, D. 331-29, D. 331-41, D. 333-2, D. 333-3 et R. 421-41-3 ;

Vu le code rural ;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation du 10 décembre 2009 ;

Vu l'avis du Conseil National de l'Enseignement Agricole du 17 décembre 2009 ;

arrêtent

Article premier - À l'issue de la classe de seconde générale et technologique des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole, les élèves qui s'orientent dans la voie générale suivent un cycle d'études pour la préparation d'un baccalauréat général. Le cycle terminal de la voie générale, composé des classes de première et terminale, comprend trois séries : ES, L et S.

Article 2 - Les classes de première et les classes terminales sont organisées de manière à préparer progressivement les élèves à une spécialisation dans une des trois séries de la voie générale.

L'horaire des enseignements de chaque série est fixé en annexe du présent arrêté.

Article 3 - Les enseignements des classes de première et des classes terminales comprennent, pour tous les élèves, des enseignements communs aux trois séries, un accompagnement personnalisé, des enseignements spécifiques de chaque série et des enseignements facultatifs. Certains enseignements spécifiques peuvent faire l'objet d'un choix.

Des enseignements facultatifs peuvent être choisis selon les modalités fixées par l'annexe du présent arrêté. En classe terminale de la série S, un enseignement d'histoire-géographie peut être choisi par un élève à ce titre, en sus de deux autres enseignements facultatifs.

Article 4 - L'accompagnement personnalisé s'adresse à tous les élèves selon leurs besoins.

Il comprend des actions coordonnées de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique et d'aide à l'orientation, pour favoriser la maîtrise progressive par l'élève de son parcours de formation et d'orientation. Il prend notamment la forme de travaux interdisciplinaires. En classe terminale, l'accompagnement personnalisé prend appui prioritairement sur les enseignements spécifiques de chaque série.

L'horaire de l'accompagnement personnalisé est de 72 heures annuelles ; il peut être utilisé sur la base de deux heures hebdomadaires.

L'accompagnement personnalisé est placé sous la responsabilité des professeurs, en particulier du professeur principal.

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-41-3 du code de l'Éducation susvisé, les modalités d'organisation de cet accompagnement personnalisé font l'objet de propositions du conseil pédagogique soumises à l'approbation du conseil d'administration par le chef d'établissement.

Article 5 - Un dispositif de tutorat est proposé à tous les élèves. Il consiste à les conseiller et à les guider dans leur parcours de formation et d'orientation.

Article 6 - Les élèves volontaires peuvent bénéficier de stages de remise à niveau pour éviter un redoublement.

Les élèves volontaires peuvent bénéficier de stages passerelles lors des changements de voie d'orientation visés à l'article D. 331-29.

Article 7 - Dans le cadre des enseignements obligatoires, les élèves réalisent en classes de première des travaux personnels encadrés sous la responsabilité pédagogique des enseignants. Ces travaux s'appuient en priorité sur les disciplines spécifiques de chaque série.

Article 8 - Une enveloppe horaire est laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectif réduit. Son volume est arrêté par les recteurs d'académie sur une base par division de :

- 7 heures hebdomadaires en classe de première ES ;
- 7 heures hebdomadaires en classe de première L ;
- 9 heures hebdomadaires en classe de première S ;
- 6 heures hebdomadaires en classe terminale ES ;
- 6 heures hebdomadaires en classe terminale L ;
- 10 heures hebdomadaires en classe terminale S.

Cette enveloppe peut être abondée en fonction des spécificités pédagogiques de chaque établissement. Son utilisation fait l'objet d'une consultation du conseil pédagogique. Le projet de répartition des heures prévues pour la constitution des groupes à effectif réduit tient compte des activités impliquant l'utilisation des salles spécialement équipées et comportant un nombre limité de places.

Article 9 - Les enseignements optionnels obligatoires ou facultatifs sont choisis par les élèves parmi ceux offerts par leur établissement dans le cadre des tableaux figurant en annexe au présent arrêté. Les recteurs d'académie et les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt fixent, pour les établissements relevant de leur compétence, la carte des enseignements optionnels, après avis des instances consultatives concernées. À titre exceptionnel, un élève peut suivre une partie des enseignements dans un autre établissement que celui où il est inscrit, dans le cas où ces enseignements ne peuvent être dispensés dans ce dernier, lorsqu'une convention existe à cet effet entre les deux établissements, ou changer d'établissement dans les conditions prévues à l'article D. 331-41 susvisé du code de l'Éducation.

Article 10 - L'accès à la classe de première des séries citées à l'article premier du présent arrêté n'est conditionné par le suivi d'aucun enseignement d'exploration particulier en classe de seconde.

Article 11 - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à compter de la rentrée de l'année scolaire 2011-2012 en classes de première, et à compter de la rentrée de l'année scolaire 2012-2013 en classes terminales. À ces mêmes dates sont **abrogées** les dispositions équivalentes de l'arrêté du 18 mars 1999 relatif à l'organisation et aux horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général. En tant que de besoin, le ministre chargé de l'Éducation nationale et le ministre chargé de l'Agriculture fixent les dispositions transitoires applicables lors de ces rentrées aux élèves redoublants.

Article 12 - Le directeur général de l'enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale et le directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris le 27 janvier 2010,
 Le ministre de l'Éducation nationale, porte parole du Gouvernement,
 Luc Chatel
 Le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche,
 Bruno Le Maire

□ **Annexe des arrêtés du 27 janvier et du 1^{er} février 2010 : extrait**

Grilles horaires du cycle terminal de la voie générale : séries ES, L et S

Enseignements communs aux 3 séries en classe de première	Horaire de l'élève
Français	4 h
Histoire - géographie	4 h
LV1 et LV2 (enveloppe globalisée) (a) (b)	4 h 30
Éducation physique et sportive (c)	2 h
Éducation civique, juridique et sociale (d)	0 h 30
Accompagnement personnalisé	2 h
Travaux personnels encadrés (e)	1 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles

(a) La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale.

(b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.

(c) Les élèves désirant poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de seconde de 5 heures bénéficient d'un enseignement complémentaire de 4 heures en sus de l'enseignement obligatoire. Dans ce cas, le cumul de cet enseignement complémentaire avec l'option facultative d'EPS n'est pas autorisé.

(d) Enseignement dispensé en groupe à effectif réduit.

(e) Travaux personnels encadrés s'appuyant prioritairement sur les disciplines dominantes de la série. Pour les choix de « sciences de l'ingénieur » et de « biologie, agronomie, territoire et développement durable » en série S, les TPE sont intégrés dans l'horaire de cette discipline. Pour les élèves ayant choisi un enseignement complémentaire d'EPS de 4 heures, les TPE peuvent porter sur l'EPS

Les librairies et médiathèques du SCÉRÈN

des professionnels au service de l'éducation

Académie d'Aix-Marseille

CRDP : 31, bd d'Athènes
13232 Marseille Cedex 01
T 04 91 14 13 12

Autres implantations : Digne-les-Bains, Gap, Avignon.

Académie d'Amiens

CRDP : 45, rue Saint-Leu – BP 2605
80026 Amiens Cedex 1
T 03 22 71 41 60

Autres implantations : Laon, Beauvais.

Académie de Besançon

CRDP : 5, rue des Fusillés de la
Résistance – BP 1153
25003 Besançon Cedex
T 03 81 25 02 51

Autres implantations : Montbéliard, Pontarlier, Lons-le-Saunier, Vesoul, Belfort.

Académie de Bordeaux

CRDP : 75, cours d'Alsace-Lorraine
33075 Bordeaux Cedex
T 05 56 01 56 70

Autres implantations : Mégnac, Périgueux, Mont-de-Marsan, Agen, Pau.

Académie de Caen

CRDP : 21, rue du Moulin-au-Roy
BP 5152 – 14070 Caen Cedex 5
T 02 31 56 61 00

Autres implantations : Bayeux, Falaise, Lisieux, Vire, Saint-Lô, Cherbourg, Avranches, Alençon, Flers, L'Aigle.

Académie de Clermont-Ferrand

CRDP : 15, rue d'Amboise – BP 10413
63011 Clermont-Ferrand Cedex 1
T 04 7398 09 50

Autres implantations : Aurillac, Le-Puy-en-Velay, Moulins.

Académie de Corse

CRDP : Immeuble Castellani
BP 70961 – Avenue du Mont Thabor
207000 Ajaccio Cedex 9
T 04 95 50 90 00

Autre implantation : Bastia.

Académie de Créteil

CRDP : 2, allée des Marronniers
77420 Champs-sur-Marne
T 01 64 11 15 70

Autres implantations : Champigny-sur-Marne, Le Bourget, Melun.

Académie de Dijon

CRDP : 3, avenue Alain-Savary
BP 490 – 21013 Dijon Cedex
T 03 80 73 85 00

Autres implantations : Nevers, Mâcon, Auxerre.

Académie de Grenoble

CRDP : 11, av. du Général-Champon
38031 Grenoble Cedex
T 04 76 74 74 74

Autres implantations : Privas, Bourgoin-Jallieu, Valence, Chambéry, Annecy.

Académie de la Guadeloupe

CRDP : rue de la Documentation
Lotissement Petit Acajou – BP 385
97183 Abymes Cedex
T 05 90 82 48 33

Académie de la Guyane

CRDP : 16, bd de la République
BP 5010 – 97305 Cayenne
T 05 94 28 9161

Académie de Lille

CRDP : 31, rue Pierre Legrand
BP 30054 – 59007 Lille
T 03 59 03 12 00

Autres implantations : Valenciennes, Dunkerque, Arras, Calais.

Académie de Limoges

CRDP : 39 F, rue Camille-Guérin
87036 Limoges Cedex
T 05 55 43 56 50

Autres implantations : Limoges, Tulle, Guéret.

Académie de Lyon

CRDP : 47, rue Philippe-de-Lassalle
T 04 72 00 76 00

Autres implantations : Bourg-en-Bresse, Saint-Étienne.

Académie de la Martinique

CRDP : route du Phare
Pointe des Nègres – BP 529
97206 Fort-de-France Cedex
T 05 96 61 45 79

Académie de Montpellier

CRDP : allée de la Citadelle
34064 Montpellier Cedex 2
T 04 67 60 04 50

Autres implantations : Montpellier, Carcassonne, Nîmes, Mende, Perpignan, Béziers.

Académie de Nancy-Metz

CRDP : 95, rue de Metz
Co 43320 – 54014 Nancy Cedex
T 03 83 19 11 22

Autres implantations : Nancy, Metz, Bar-le-Duc, Épinal.

Académie de Nantes

CRDP : 5, route de la Jonelière
BP 92226 – 44322 Nantes Cedex 3
T 02 51 86 85 00

Autres implantations : Angers, Laval, Le Mans, Nantes, La Roche-sur-Yon.

Académie de Nice

CRDP : 51^{ter}, avenue Cap-de-Croix
BP 2011 – 06101 Nice Cedex 2
T 04 93 53 71 97

Autre implantation : Toulon.

Académie d'Orléans-Tours

CRDP : 55, rue Notre-Dame-de-
Recouvrance – BP 2219
45012 Orléans Cedex 1
T 02 38 77 87 77

Autres implantations : Bourges, Chartres, Châteaurox, Tours, Blois.

Académie de Paris

CRDP : 37, rue Jacob
75270 Paris Cedex 06
T 01 44 55 62 00

Académie de Poitiers

CRDP : 6, rue Sainte-Catherine
86034 Poitiers Cedex

T 05 49 60 67 00

Autres implantations : La Couronne, La Rochelle, Niort, Jonzac, Bressuire, Châtelleraut.

Académie de Reims

CRDP : 17, bd de la Paix – BP 387
51063 Reims Cedex
T 03 26 49 58 58

Autres implantations : Charleville-Mézières, Troyes, Châlons-en-Champagne, Chaumont.

Académie de Rennes

CRDP : 92, rue d'Antrain – CS 20620
35706 Rennes Cedex 7
T 02 23 21 77 00

Autres implantations : Saint-Brieuc, Brest, Quimper, Fougères, Saint-Malo, Lorient, Vannes.

Académie de la Réunion

CRDP : 16 rue Jean-Chatel
97489 Saint-Denis Cedex
T 02 62 20 96 00

Académie de Rouen

CRDP : 2, rue du Docteur-Fleury
BP 88 -76 132 Mont-Saint-Aignan Cedex
T 02 32 08 87 00

Autres implantations : Évreux, Le Havre, Lillebonne.

Académie de Strasbourg

CRDP : 23, rue du Maréchal-Juin
BP 279/R7

67007 Strasbourg Cedex

T 03 88 45 51 60

Autre implantation : Colmar.

Académie de Toulouse

CRDP : 3, rue Roquelaine – BP 7045
31069 Toulouse Cedex 7
T 05 61 99 48 48

Autres implantations : Foix, Rodez, Auch, Cahors, Tarbes, Albi, Montauban.

Académie de Versailles

CRDP : 2, rue Pierre Bourdan
78160 Marly-le-Roi
T 01 78 64 52 00

Autres implantations : Boulogne-Billancourt, Evry, Massy, Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône.

Nouvelle-Calédonie

Immeuble Flize – avenue Carcopino
BP 215
98845 Nouméa
T 00 687 24 28 28

Adresses détaillées de toutes les implantations sur www.cndp.fr

CNDP - Librairie de l'éducation

13, rue du Four
75006 Paris

N° vert : 0800 008 212

Librairie en ligne

www.sceren.com

La revue des enseignants

TDC

Abonnement (20 n°/an) :

Tarifs France : 79 €

Tarifs étranger : 116 €

(Tarifs valables jusqu'au 31/03/12)

Renseignements :

abonnement@cndp.fr

Vente au numéro :

- Librairies des CRDP et CDDP
(adresses sur www.cndp.fr)

- Librairie de l'éducation
13, rue du Four | 75006 Paris

Métro Mabillon

N°Vert 0 800 008 212

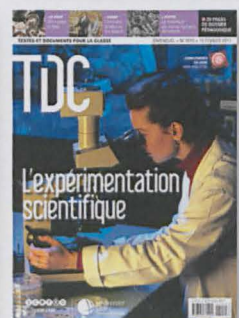
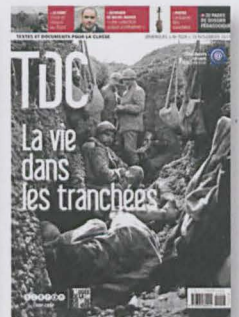
- En ligne sur www.sceren.com

Destinée aux **enseignants et aux CDI**, la revue *Textes et Documents pour la Classe* (TDC) propose tous les **quinze jours** un dossier thématique complet, en lien avec les programmes, en littérature, histoire des arts, arts plastiques, histoire, géographie, éducation civique et sciences.

Chaque numéro comprend **des articles de fond**, abondamment illustrés, rédigés par des spécialistes, ainsi que des **séquences pédagogiques**, adaptées aux différents niveaux, conçues et réalisées par des enseignants du terrain.

On trouvera sur le **site compagnon** de la revue des compléments audiovisuels, des analyses de documents et des liens avec l'actualité.

Pour en savoir plus :
www.cndp.fr/tdc



Dans la collection « Textes de référence » retrouvez :

▶ la série **Collège** - une vaste sélection de disciplines éditées dans une version papier complète, facile à parcourir et annoter, proposant les textes officiels des programmes et les horaires ;

▶ la série **Lycée, LEGT** - les textes officiels des programmes d'enseignements généraux et technologiques édités par disciplines et par niveaux, dans une version papier complète, facile à parcourir et annoter, comprenant les horaires attribués à chaque matière.

Pour commander ou télécharger tous les programmes en ligne :

▶ www.cndp.fr/produits/pubadmin/

Pour en savoir plus :

▶ consultez le site du SCÉRÉN-CNDP : www.cndp.fr

5000
RÉFÉRENCES DISPONIBLES SUR
www.sceren.com

▶ ou celui du ministère : www.education.gouv.fr

755A3883
Prix : 6 €
ISBN 978-2-240-03266-9

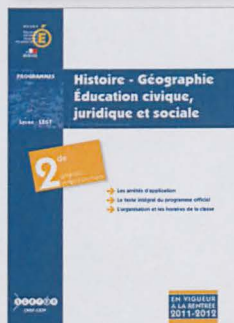


7 La collection « Textes de référence » regroupe les textes officiels des programmes d'enseignement en vigueur pour les séries générales et technologiques. Elle propose également des référentiels de diplômes de la voie professionnelle et de l'enseignement supérieur afin d'en faciliter la mise en œuvre.

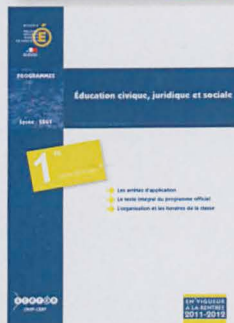
Dans la même collection



Histoire des arts
755A3370
Prix : 6 €



Histoire-géographie - ECJS
Classe de seconde
755A3612
Prix : 6 €



ECJS
Classe de première
755A3771
Prix : 3 €

ministère
éducation
nationale
jeunesse
vie associative

